Bastia
CITÀ DI CULTURA

CAMBIA U CLIMA : BASTIA S'IMPEGNA

Méthodologie d'Elaboration d'un Plan communal d'adaptation au changement climatique.

Présentation de la méthodologie d'élaboration de la stratégie communale d'adaptation au changement climatique, de sa gouvernance, de son calendrier et du financement de la prestation d'accompagnement par le Cerema et du haut-commissariat au plan.

Cunsigliu Municipale – Ghjovi u 12 di nuvembre di u 2026

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Table des matières

Préambule 4
I. Une démarche volontariste pour répondre aux enjeux de demain 6
1.1 Objet du rapport 6
1.2 Des objectifs transversaux aux politiques publiques municipales 6
1.3 Une fenêtre d'opportunité à saisir 6
II. Des vulnérabilités climatiques déjà constatées sur le territoire 7
2.1 Une urgence climatique désormais tangible en Corse 7
2.2 Une ville particulièrement exposée 7
2.3 Des surchauffes sévères dans les locaux scolaires perturbant le fonctionnement des écoles 8
III. Passer d'une gestion sectorielle à une approche globale et transversale 8
3.1 Un socle solide d'actions engagées depuis dix ans 8
3.1.1 Conformité du PLU au regard de la loi Climat et ZAN 8
3.1.2 La végétalisation de la ville 11
3.1.3 La maîtrise de l'Energie 12
3.1.4 Les modes actifs 12
3.1.5 Un espace public rendu aux piétons 13
3.1.6 La protection des publics vulnérables 13
3.1.7 Une ville ou culture et adaptation au changement climatique ne devront faire qu'un 14
3.2 Accélérer la transition écologique et climatique par une approche globale 14
IV. Méthodologie d'élaboration de la stratégie globale 14
4.1 Une méthode éprouvée 14
4.2 Calendrier d'élaboration 16
4.2 Coût prévisionnel 17
V. Plan d'action par compétence communale 17
5.1 Écoles et bâtiments scolaires 17
5.2 Culture et patrimoine 17
5.3 Voirie et infrastructures 17
5.4 Administration et services public 17
5.5 Action sociale 18
5.6 Urbanisme 18
5.7 Aménagement de l'espace public 19
5.8 Exploitation des deux ports de plaisance 19
5.9 Renouvellement urbain 19
5.10 Alimentation 19

VI. Une urgence à traiter : Ecoles et crèche : Une méthodologie opérationnelle dédiée 20
6.1 Plan d'urgence pour l'été 2027 20
6.2 Une méthodologie opérationnelle 20
6.3 Calendrier d'élaboration 21
6.4 Coût prévisionnel de l'accompagnement relatif à l'élaboration du plan d'actions dans les écoles 22

Préambule

Les scientifiques du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat alertent depuis de nombreuses années sur le réchauffement climatique et ses conséquences sur nos milieux et modes de vie.

Les points saillants de leur dernier rapport peuvent être détaillés comme suit :

- Le réchauffement est sans ambiguïté d'origine humaine. La température moyenne mondiale a atteint environ +1,1 °C sur 2011-2020 par rapport à 1850-1900.
- Les événements extrêmes augmentent : vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses, sécheresses, pluies extrêmes et conditions favorables aux incendies. Certains impacts sont déjà irréversibles à certaines échelles de temps.
- Chaque fraction de degré supplémentaire compte. Les risques augmentent avec le réchauffement, et les prochaines décennies sont déterminantes.
- Adaptation et réduction des émissions doivent être menées ensemble. L'adaptation seule ne permet pas d'éviter tous les dommages lorsque le réchauffement augmente.

Le bassin méditerranéen est particulièrement exposé car plusieurs risques se cumulent : chaleur, sécheresse, manque d'eau, incendies, élévation du niveau de la mer et pression sur les écosystèmes. La Méditerranée est de ce fait considérée comme un « hotspot » climatique.

Ainsi, se succèdent en Corse et à Bastia, davantage de journées très chaudes, de nuits chaudes et de canicules, avec un stress thermique accru et une évaporation plus importante. La combinaison de températures plus élevées, d'une demande évaporative accrue et de précipitations estivales plus faibles accroît la pression sur les ressources en eau. Cela concerne l'eau potable, l'agriculture, les retenues, les cours d'eau et les besoins touristiques.

La combinaison chaleur + sécheresse + végétation plus sèche augmente les conditions favorables aux incendies, avec des feux potentiellement plus rapides et plus intenses. Pour la Méditerranée, le GIEC projette une hausse du niveau marin de l'ordre de 15 à 33 cm vers 2050. À l'horizon 2100, les projections vont approximativement de 30 à 60 cm dans un scénario de faibles émissions à 60 cm–1,10 m dans un scénario de très fortes émissions. La montée se poursuivra pendant des siècles.

La température de surface de la mer augmente et elle s'acidifie, ce qui affecte les poissons, les herbiers marins, les écosystèmes côtiers et la pêche. L'agriculture est également particulièrement vulnérable. Les évolutions possibles concernent les rendements, les périodes de plantation, l'irrigation, la viticulture et l'élevage.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Bastia s'est engagée dans une démarche volontariste d'adaptation au changement climatique, les programmes de végétalisation, de désimperméabilisation ou encore de rafraichissement des écoles se doivent d'être amplifiés au regard de l'accélération du phénomène climatique ces trois dernières années.

A titre d'exemple, le récent record de températures les plus élevées pour un mois de septembre en France observé en 2023 a été battu et cela impacte durablement les conditions de vie en Corse et donc à Bastia, tant au sein de foyer qu'au cœur des espaces et établissements recevant du public.

La Corse est déjà très exposée. À l'horizon 2050, les projections reprises ci-avant indiquent environ 7 jours/an présentant un risque élevé de feu, contre moins de 2 pendant la période de référence. Les interfaces ville-forêt deviennent particulièrement importantes pour l'urbanisme et la sécurité civile.

Une hausse du niveau marin d'environ +25 cm en 2050 et +64 cm en 2100 à l'échelle de la Corse constitue un enjeu pour le front de mer, les ports, les plages, les réseaux, les routes et les bâtiments situés dans les zones basses. Lors des tempêtes, un niveau marin de départ plus élevé accroît les risques de submersion.

Les périodes sèches peuvent s'allonger alors que les épisodes de précipitations intenses deviennent plus intenses. Pour une collectivité comme Bastia et son agglomération, cela implique de gérer simultanément le risque de manque d'eau et celui de ruissellements ou d'inondations rapides.

Le changement climatique ne doit plus être traité uniquement comme une question environnementale. **Pour une ville méditerranéenne comme Bastia, il devient progressivement une question de finances publiques, d'urbanisme, d'eau, de voirie, de bâtiments, de santé, de sécurité civile, de tourisme et de développement économique**.

Face à ces défis, et en cohérence avec les orientations de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé et la feuille de route de la COP de Corse, la Ville de Bastia souhaite dépasser la gestion sectorielle d'opérations ponctuelles (végétalisation, rénovation de cours d'écoles, mobilités douces, gestion de l'éclairage et de l'énergie) **pour engager une stratégie globale et transversale d'adaptation au changement climatique.**

C'est dans ce contexte que la ville propose d'engager une démarche d'accélération de son adaptation au changement climatique traitant le plus largement possible de tous ses champs d'intervention afin de la rendre davantage résiliente aux phénomènes extrêmes et globalement encore plus agréable à vivre au quotidien pour ses résidents et visiteurs.

Cette démarche d'accélération nécessite des moyens nouveaux, une démarché transversale à l'échelle de la corse, et au-delà au niveau français et européen. Un appui technique est indispensable. C'est dans cette logique que la ville a sollicité la ministre de la Cohésion des territoires au titre du programme Action Cœur de Ville et le haut-commissaire à la stratégie et au plan dans le cadre d'une contribution de lutte face aux canicules : pour une France du frais.

Par courrier en date du 8 juillet 2026, madame la ministre GATEL a confirmé le soutien de l'ANCT et du CEREMA sur la thématique « Adaptation au changement climatique » qui s'appliquera sur le périmètre cœur de ville Fangu–Recipellu-Gare et sera étendu sur tout le territoire communal et travaillé en complémentarité avec tous les acteurs publics et privés du territoire.

Par ailleurs, un travail partenarial a également été engagé avec le soutien du haut-commissariat à la stratégie et au plan afin de construire une armature municipale face aux périodes de canicules intégrant les dimensions d'adaptation des services publics (refuges climatiques, horaires adaptés…) et de rafraichissement des espaces publics (plantations, gestion hydrique…).

I. Une démarche volontariste pour répondre aux enjeux de demain

1.1 Objet du rapport

Le présent rapport a pour objet de présenter au conseil municipal la méthodologie d'élaboration du plan d'adaptation au changement climatique de la Ville de Bastia.

Il pose les constats et les enjeux du changement climatique à l'échelle locale, puis propose une méthodologie, un calendrier de mise en œuvre, une gouvernance et le financement de la prestation d'accompagnement assurée par le Cerema et le haut-commissariat au plan.

Il ne s'agit donc pas, à ce stade, d'approuver la stratégie elle-même : celle-ci sera soumise au conseil municipal à l'issue de la démarche engagée par la présente délibération.

1.2 Des objectifs transversaux aux politiques publiques municipales

Les objectifs poursuivis traversent l'ensemble des politiques publiques portées par la Ville :

- Amélioration du cadre de vie ;
- Amélioration du confort d'été et d'hiver dans les bâtiments (avec une priorisation des bâtiments d'enseignement) ;
- Lutte contre les îlots de chaleur urbains ;
- Intégration des enjeux climatiques dans les projets d'aménagement du territoire ;
- Diminution des émissions de GES ;
- Préservation de la biodiversité ;
- Priorisation des financements sur les opérations vertueuses ;
- Intégration systématique du développement durable dans la commande publique ;
- Diffusion des bonnes pratiques sur le territoire ;
- Accompagnement au changement, en interne comme auprès des habitants, sensibilisation sur les usages.

1.3 Une fenêtre d'opportunité à saisir

En réponse à ces enjeux, la COP de Corse, copilotée par la Collectivité de Corse et l'État, structure depuis 2024 une feuille de route territoriale d'adaptation. Sa 3e plénière s'est tenue à Bastia le 2 juillet 2026, réunissant près de 300 acteurs. Un plan d'actions régional intégrant les résultats de la consultation publique est attendu d'ici la fin de l'année 2027, assorti de « contrats de transition » territorialisés annoncés par l'État.

Le moment est particulièrement favorable pour Bastia et son agglomération :

- En formalisant sa stratégie d'ici le premier trimestre 2027, la Ville sera prête à s'articuler avec le plan d'actions régional et le PCAET de la CAB dès sa publication ;
- Elle sera en position de capter les financements territorialisés au moment où ils seront ouverts ;
- Elle pourra faire valoir ses projets, dont la candidature ACV2 sur le secteur Gare – Fangu (≈ 28 ha).

II. Des vulnérabilités climatiques déjà constatées sur le territoire

2.1 Une urgence climatique désormais tangible en Corse

Selon la Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC), la France se prépare à un réchauffement de +2,7 °C en 2050 et jusqu'à +4 °C en 2100 par rapport à la période préindustrielle. Cette trajectoire, retenue par l'État et intégrée à la planification écologique nationale, sert désormais de référence à toutes les politiques publiques d'adaptation.

Les projections de Météo-France pour la Corse sont sans ambiguïté.

Indicateur	Constaté	Horizon 2050	Horizon 2100
Température moyenne annuelle	+1,3 °C (2016-2025 / 1976-2005)	**+2,1 °C**	**+3,5 °C**
Température estivale	—	**+2,5 °C**	**+4,2 °C**
Jours de forte chaleur (> 35 °C)	< 1 / an	**≈ 4 / an**	**≈ 8 / an**
Nuits tropicales (> 20 °C)	Rares	**> 30 / an sur les deux tiers de l'île**	**> 100 / an sur la façade littorale**
Jours de sécheresse du sol	118 / an	**≈ 139 / an**	**≈ 150 / an**
Précipitations estivales	—	**− 5 %**	**− 13 %**
Précipitations extrêmes	—	**+ 10 %**	**+ 19 %**
Niveau de la mer	—	**+ 25 cm (médiane)**	**+ 64 cm (médiane)**

À l'horizon 2100, la façade littorale connaîtrait un climat proche de celui de Tunis aujourd'hui. S'y ajoutent la multiplication des canicules, l'aggravation des feux de forêt, les sécheresses prolongées, les canicules marines et l'érosion du trait de côte.

2.2 Une ville particulièrement exposée

Ville côtière, densément urbanisée sur une étroite bande littorale, Bastia cumule des facteurs de vulnérabilité : minéralité des espaces publics, forte place de l'automobile, discontinuités piétonnes, îlots de chaleur urbains, exposition aux tempêtes — la tempête Adrian en 2018 — et à la submersion marine, pression touristique estivale.

On peut citer les vulnérabilités suivantes :

- **Des îlots de chaleur urbains marqués.** L'écart de température entre un quartier minéral et un quartier végétalisé d'une même ville peut atteindre 7 à 10 °C en période estivale ;
- **Un bâti mal isolé.** Présence de passoires thermiques, publiques comme privées, dégradant le confort d'été autant que d'hiver ;
- **Pas de refuges climatiques.** L'offre de lieux frais accessibles, publics comme privés, reste à structurer sur l'ensemble du territoire (une démarche est d'ores et déjà engagée sur le sujet avec le haut-commissariat) ;

- **Une vulnérabilité sociale différenciée.** Les événements climatiques intenses frappent inégalement et creusent les écarts existants, au détriment des personnes âgées, isolées ou précaires ;
- **Une tension croissante sur la ressource en eau.** Allongement des périodes de sécheresse du sol et réduction des précipitations estivales ;
- **Une exposition au risque de submersion et d'érosion.** Façade maritime, infrastructures portuaires et ouvrages littoraux ;
- **Un risque incendie aux interfaces urbain-maquis.** Accentué par l'allongement de la saison à risque et par l'étalement urbain ;
- **Un patrimoine végétal fragilisé.** Des essences mal adaptées au nouveau climat ;
- **Un ruissellement accentué par le relief.** Les fortes pentes exposent talus, soutènements et voiries aux épisodes de précipitations intenses.

2.3 Des surchauffes sévères dans les locaux scolaires perturbant le fonctionnement des écoles

La Ville de Bastia est confrontée à des épisodes récurrents et intenses de canicules (notamment fin et début d'année scolaire), provoquant des surchauffes sévères dans les locaux scolaires (jusqu'à 36 °C signalés ponctuellement) et perturbant le fonctionnement des écoles.

III. Passer d'une gestion sectorielle à une approche globale et transversale

3.1 Un socle solide d'actions engagées depuis dix ans

La Ville a engagé un programme qui témoigne d'une volonté politique affirmée et d'une montée en puissance progressive des services en partenariat avec les acteurs du territoire.

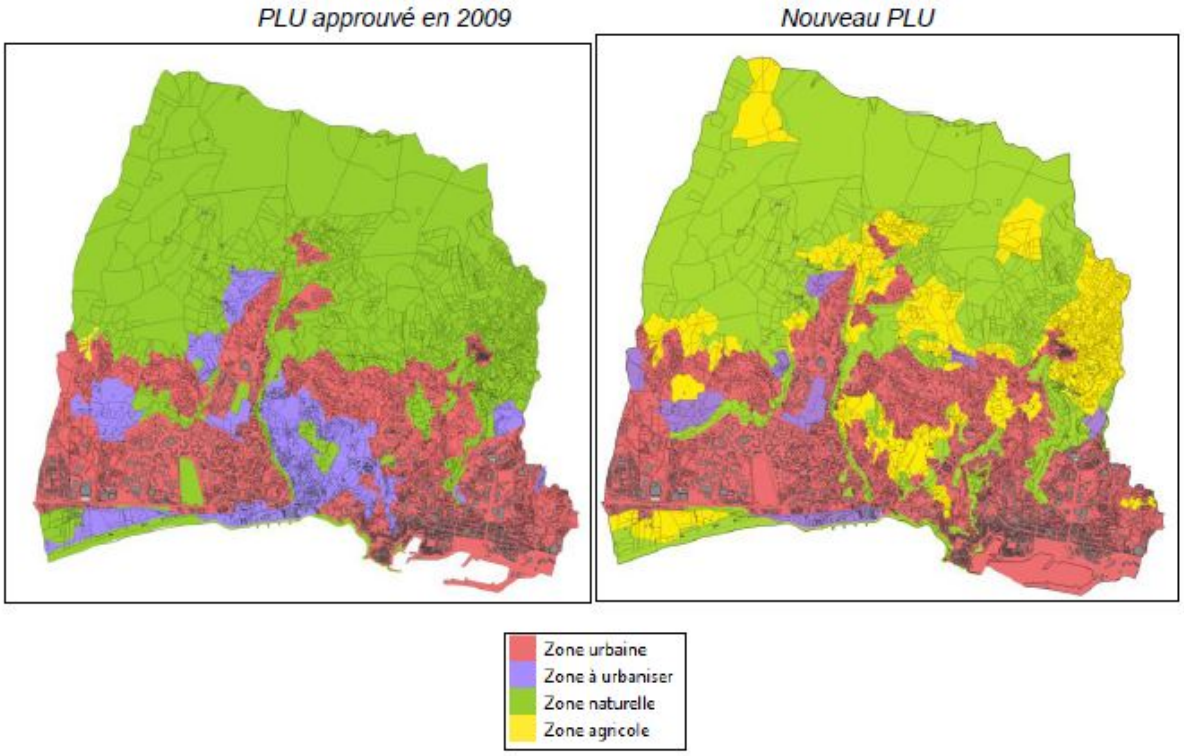
3.1.1 Conformité du PLU au regard de la loi Climat et ZAN

Un nouveau PLU a été adopté au mois de mai 2025.

Le bilan de la révision porte ainsi sur l'évolution du zonage :

- Réduction des zones à urbaniser (AU) avec près de 146 ha en moins comparé au PLU de 2009 (PLU 2009 : 208,97 ha / PLU révisé : 62,45 ha) ;
- Augmentation significative des zones agricoles (A) avec près de 324 ha en plus comparé au PLU 2009 (PLU 2009 : 2,89 ha / PLU révisé : 331,69 ha).

En compatibilité avec l'objectif affirmé au sein du PADD d'œuvrer en faveur d'une gestion plus économe de l'espace, la commune a donc choisi de réduire l'extension de l'enveloppe urbaine aux stricts besoins à l'horizon 2040 en mobilisant prioritairement le foncier disponible et les formes urbaines compactes permettant une meilleure préservation de l'environnement naturel et du potentiel agricole identifié sur la commune.



⇒ **Articulation avec les autres documents : SCoT, PCAET intercommunal, PPRI/PPRL, Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique (SNACC 3), Plan national de submersion rapide**

Articulation avec le PADDUC : Le PLU doit s'inscrire en compatibilité avec le PADDUC en matière de maîtrise de l'urbanisation, de préservation des espaces naturels et agricoles et de protection des espaces d'enjeux. Cette compatibilité se traduit notamment par la protection des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA). Le PLU délimite ainsi 191,66 ha au titre des espaces stratégiques. Le PLU révisé a donc permis le classement d'une surface globale nettement supérieure que celle indiquée au Schéma d'Aménagement Territorial (SAT), qui est de 110 ha.
Elle se traduit également par l'application de la « Loi Littoral ». Le PLU révisé prend en compte ce paramètre de continuité des agglomérations et des villages, les enveloppes urbaines ayant été délimitées.
Il en est de même pour l'urbanisation maîtrisée dans les espaces proches du rivage (EPR)

Articulation avec le PPRI : En tant que servitude d'utilité publique, le PPRI s'impose au PLU et doit être pris en compte dans le zonage et dispositions réglementaires. Les éléments règlementaires du PPRI ont été renforcés par le règlement du PLU.
En outre, la commune s'est engagée dans l'établissement de la cartographie de l'aléa de la submersion marine et des règlements qui s'imposeront au PLU.
Cette cartographie devrait être adoptée en toute fin d'année 2026.

⇒ **Traductions réglementaires dans le PLU : zonage, orientations d'aménagement et de programmation (OAP)**

La prise en compte des objectifs du ZAN se traduit dans le PLU de Bastia à travers plusieurs outils réglementaires :

Le zonage : Par sa distinction entre les différents secteurs urbanisés (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturels (N), le zonage permet ainsi de limiter les extensions urbaines et de préserver les espaces agricoles et naturels.

Au regard des objectifs ZAN, le zonage à donc évolué, permettant ainsi une réduction des zones à urbaniser (AU) avec près de 146 ha en moins, et une augmentation significative des zones agricoles (A) avec près de 324 ha en plus, comparé au PLU 2009.

Les Orientations d'Aménagements Programmées (OAP) : Les OAP précisent les conditions d'aménagement des secteurs destinés à évoluer. Elles représentent un outil pour favoriser l'urbanisation plus compacte et maitrisée.

Il y a 6 secteurs faisant l'objet d'une OAP, ainsi qu'une OAP environnementale. Ces secteurs ont fait l'objet d'analyses sur la base de nombreux critères (formes urbaines, risques, équipements, situation, etc.).

Parmi ces 6 secteurs :

- 4 d'entre eux proposent des densités intéressantes du R+3 au R+8 (OAP 1 Paese Novu et Uccini, OAP 2 Ondina, OAP 3 Subigna, OAP 5 Pastoreccia), permettant ainsi une meilleure optimisation du foncier, tout en intégrant des enjeux environnementaux ;

- 1 secteur présentant une densité moins soutenue en R+2 (OAP 6 Campo Ventoso), mais venant s'inscrire dans le prolongement d'une zone urbaine déjà existante et mettant en avant des objectifs de préservation d'espaces cultivables, agricoles et naturels ;

- 1 secteur dédié au projet d'hôpital d'envergure régionale (OAP 4 Labrettu), tout en maintenant une partie du site en Espace Stratégique Agricole (ESA).

Le règlement : Permettant la traduction opérationnelle des orientations d'aménagement, le règlement vient ainsi contribuer à favoriser la densification en limitant l'artificialisation des sols.

Selon les zones urbaines identifiées le règlement vient s'adapter selon les orientations d'aménagement :

- Sur la densité : d'une manière générale la densité a été augmentée, pour exemple la zone UDb correspondant aux zones urbaines de moindre densité tel que le secteur d'Agliani, la hauteur maximale est de 9 m en R+2, contre 7 m en R+1 au PLU de 2009.

Pour la zone UB, celle-ci impose une densité minimale, venant ainsi rendre obligatoire la densité ;

- Sur l'emprise de pleine terre : le règlement prévoit également une part importante de pleine terre, pour exemple la zone UD doit ainsi préserver au moins 60 % de la surface de chaque parcelle support de projet en pleine terre. Cette disposition permet de préserver les sols non

artificialisés au sein des zones urbaines, de limiter l'étalement urbain et d'inciter un développement en élévation ;

- Sur l'emprise au sol : l'emprise des constructions est légèrement augmentée pour certaines zones. Pour exemple, la zone UDb limite l'emprise à 30 %, contre 25 % au PLU de 2009. Cette évolution vise notamment à compenser les exigences élevées en matière de maintien d'espaces de pleine terre. Elle ne remet toutefois pas en cause les objectifs de limitation de l'étalement urbain, compte tenu des densités recherchés.

⇒ **Zones à enjeux (secteurs littoraux, zones inondables) : outils de maîtrise de l'urbanisation**

Le PLU prend en compte les secteurs présentant des enjeux environnementaux, notamment les espaces littoraux et les secteurs soumis au risque inondation.

Pour ces deux zones d'enjeux, le zonage règlementaire permet leur préservation.

Concernant les secteurs inondables, le PLU s'articule avec le PPRI, dont les prescriptions s'imposent aux règles d'urbanisme. L'ensemble des abords des cours d'eau est à préserver et donc classé en zone naturelle. Pour les zones déjà urbanisées à proximité, des mesures de retraits sont imposés, en cohérence avec les prescriptions du PPRI.

Concernant les secteurs littoraux, le PLU veille à préserver les espaces naturels et agricoles, et d'encadrer strictement le développement. Pour exemple, le secteur de l'Arinella classé majoritairement en zone Naturelle.

3.1.2 La végétalisation de la ville

- **Plan de Gestion Différenciée des Espaces Verts** (environ 50 ha et 145 espaces verts), inventaire et diagnostic du parc arboré et mise en place d'une gestion raisonnée du patrimoine.
- **Environ 500 arbres plantés depuis 2023**, dont 150 au parc Forte à Croce – Guadellu, 82 au Vieux Port et une centaine en centre-ville et quartiers sud, avec un programme de 150 plantations supplémentaires engagé pour 2027.
- **Requalification paysagère des secteurs à palmiers de la façade maritime** et plantation d'essences adaptées au climat méditerranéen et au changement climatique.
- **Création d'espaces verts résilients** : requalification de sites pilotes en jardins méditerranéens secs, sobres en eau (jardin de l'Hôtel de Ville, jardin du Musée, Mantinum).
- **Parc urbain Forte à Croce – Guadellu** (inauguré fin 2023) : 4 hectares préservés de l'urbanisation en plein centre-ville, 150 arbres, 5 200 arbustes et 13 000 vivaces plantés, reconnexion des quartiers Sant'Untò, Munserrà et San Gaetanu au Centre Ancien
- **Végétalisation des cours d'école** Charles Andrei (2024) et François Amadei (2025), pour lutter contre les îlots de chaleur — projet valorisé lors de la COP de Corse (visite « Scola Fresca »).

3.1.3 La maîtrise de l'Energie

4 projets significatifs :

1) S'affranchir des énergies fossiles avec l'abandon du gaz à horizon 17 ans avec le déploiement d'Energie renouvelable ;

2) Une meilleure gestion de l'éclairage public avec le Contrat de Performance Energétique notifié en août 2022. Le parc d'éclairage public de Bastia compte 5 638 points lumineux. Parmi eux, environ 4 250 luminaires énergivores, c'est-à-dire non équipés de technologie LED, devaient être remplacés. A l'issue des travaux, tout le parc de l'éclairage public de la commune est doté de led. Le remplacement des anciens luminaires par des équipements LED de nouvelle génération permet une réduction très significative des consommations. Un gain énergétique d'environ 71 % sur la partie rénovée du patrimoine d'éclairage public est constaté. Près de 2500 points lumineux équipés de télégestion permettant de suivre et de piloter à distance les installations d'éclairage public ;

3) Améliorer le confort thermique des bâtiments scolaires : La commune a déjà engagé des actions significatives via le programme Scola Fresca (déploiement de 760 brasseurs d'air et 456 brise-soleil orientables, isolation menuiseries, aménagements de cours, premiers espaces refuges climatisés).

   Cependant, ces dispositifs passifs montrent leurs limites lors des canicules extrêmes. Dans certains groupes scolaires, des espaces refuges ont pu être climatisés, sans résoudre pour autant la problématique du maintien de conditions de vie acceptables pendant les périodes de très fortes chaleurs, notamment par manque de définition collective d'un mode de fonctionnement alternatif.

4) Elaboration du plan opérationnel de déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) avec pour horizon 2028, le déploiement de 171 points de charge.

3.1.4 Les modes actifs

Depuis 2019, la commune a engagé un Schéma directeur des pistes cyclables poursuivant comme objectif de passer sa part modale vélo à 7% dans les prochaines années (contre 1% à ce jour). L'objectif est de rompre les frontières urbanistiques et géographiques entre les quartiers.

Aussi, la Ville de Bastia a entamé la réalisation de son schéma cyclable en commençant par la colonne vertébrale Nord-Sud de ce réseau (Aldilonda/Spassimare).

Ce réseau prévoit la création de 19 Km de modes doux. En 2026, on compte la réalisation de près de 10 Km.

Aussi, afin d'obtenir un maillage optimal du réseau, la déclinaison opérationnelle des pistes cyclables se poursuivra en cœur de ville, dans les quartiers sud de la ville et en périphérie en interface avec

les communes avoisinantes. Il s'agit désormais de créer des voies pénétrantes Est-Ouest, permettant de rejoindre le cœur des quartiers en partance de l'axe Nord-Sud.

L'usage du vélo sera encouragé en parallèle par l'amélioration des conditions de stationnement (accès, confort, sécurité) sur les lieux de résidence et d'activités, ainsi que dans les parcs relais, gares et arrêts de transports en commun, afin de favoriser l'intermodalité avec la voiture, le bus…

3.1.5 Un espace public rendu aux piétons

La commune a identifié la piétonnisation comme un phénomène résultant d'une volonté claire, celle de privilégier le piéton à tout autre mode de transport en centre-ville, notamment motorisé.

L'aménagement de rues ou d'espace piétons dispose de nombreux objectifs touchant ainsi au bien-être des usagers et à la vie urbaine. En effet, l'enjeu principal est de replacer le piéton au cœur de l'espace public pour des déplacements à pied, sûrs et confortables.

Le projet communal vise donc à favoriser les espaces piétons et notamment à révéler le rôle des places en ville comme véritables lieux de respiration et d'échange. Cet objectif permettra de requalifier et d'aménager de nouveaux lieux urbains, des espaces de vie vecteurs de liens sociaux forts.

On peut citer le projet de requalification du Vieux Port favorisant la piétonisation de près de 16 000 m² en cœur de ville.

3.1.6 La protection des publics vulnérables

Parmi les actions engagées s'inscrivant dans cette stratégie d'adaptation au changement climatique, la prévention sanitaire à destination des personnes vulnérables a été érigée en priorité absolue par la municipalité.

Tout au long de l'été, les agents du CCAS et les assistantes sociales assurent un suivi téléphonique régulier des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables. Ces appels permettent de s'assurer de leur état de santé, de rappeler les consignes de prévention liées aux fortes chaleurs, d'identifier d'éventuels besoins et, le cas échéant, de mettre en œuvre les accompagnements nécessaires. La fréquence de ces contacts est adaptée au niveau d'alerte du plan canicule.

En cas de déclenchement d'une vigilance renforcée ou d'un épisode de canicule, le CCAS intensifie son dispositif afin d'assurer une protection accrue des personnes les plus vulnérables. Les principales mesures mises en œuvre sont les suivantes :

· Renforcement du suivi téléphonique des personnes inscrites sur le registre communal du plan canicule.

· Contact de l'ensemble des usagers suivis dans le cadre des différents dispositifs du CCAS (épicerie sociale, restaurant social, Casa di l'Anziani, centre social, accompagnement social, etc.).

· Mobilisation des assistantes sociales afin d'évaluer la situation des personnes relevant de leur file active (état de santé, isolement, accès à l'eau, besoins particuliers, etc.).

· Information des partenaires institutionnels et associatifs afin de faciliter le repérage et l'orientation des personnes vulnérables.

· Diffusion des recommandations sanitaires et communication sur les lieux climatisés et les îlots de fraîcheur accessibles au public.

Au-delà de leur objectif de prévention sanitaire, ces échanges contribuent également à rompre l'isolement, souvent accentué durant la période estivale, lorsque les proches sont moins présents et que les déplacements sont limités en raison des fortes chaleurs.

3.1.7 Une ville ou culture et adaptation au changement climatique ne devront faire qu'un

L'incarnation en capitale culturelle de la Corse de Bastia n'est plus à démontrer du fait de son histoire, du périmètre de déploiement de son rayonnement culturel et des nombreux équipements publics et manifestations qui sont déployés sur son territoire.

Aussi, l'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique prendra en compte de manière forte la question culturelle de manière à combiner les accès à la culture et protection climatique tant dans l'usage des équipements communaux que dans le choix d'implantation des manifestations hors les murs (en lieux et horaires).

3.2 Accélérer la transition écologique et climatique par une approche globale

Fort de ce bilan, l'enjeu n'est plus seulement de conduire de nouvelles opérations, mais de construire une vision commune assurant la cohérence des politiques publiques.

Plusieurs axes de travail sont identifiés :

- **Formaliser une vision stratégique commune** entre les directions.
- Faire évoluer une approche encore majoritairement conduite projet par projet **vers une démarche intégrée**.
- **Mettre en cohérence les politiques publiques** de la Ville.
- **Construire une feuille de route commune**, opérationnelle et budgétée.
- **Amplifier la concertation et la pédagogie** citoyenne, gages d'appropriation des projets.
- **Institutionnaliser le mode projet** pour ancrer durablement la coopération entre directions.

Cette démarche s'articulera avec les cadres existants : PADDUC, PCAET, PLU, feuille de route de la COP de Corse, dispositif ACV2 (secteur Gare – Fangu, ≈ 28 ha) et politiques municipales sectorielles.

IV. Méthodologie d'élaboration de la stratégie globale

4.1 Une méthode éprouvée

Pour accompagner la Ville de Bastia dans la définition et le déploiement de son plan d'adaptation au changement climatique, le Cerema propose un appui méthodologique et une expertise technique intégrée, mobilisant ses compétences thématiques pluridisciplinaires (gouvernance territoriale, planification, ingénierie des données, intelligence collective) ainsi que les expertises mobilisées pour les accompagnements du programme Action cœur de ville (ACV2) sur le quartier du Fangu–Recipellu-Gare,et de l'appui stratégique et méthodologique au plan d'adaptation des écoles de la ville.

Structuré autour d'une démarche collaborative et itérative, cet accompagnement s'organise en quatre volets principaux :

- ✓ Volet 1 : la consolidation du diagnostic territorial (conduite d'entretiens et croisement des données de vulnérabilités),
- ✓ Volet 2 : la définition partagée des priorités stratégiques,
- ✓ Volet 3 : la co-construction d'un plan d'action opérationnel et contextualisé,
- ✓ Volet 4 : l'appui au pilotage et à la gouvernance globale de la démarche.

	Étape	Objectif	Contenu pour Bastia	Livrables
1	**Consolidation du diagnostic**	Restituer et consolider les constats du diagnostic territorial, et les vulnérabilités identifiées, de réfléchir collectivement aux actions déjà engagées, aux enjeux et à un niveau d'ambition pour le plan d'adaptation de la ville et de partager, enrichir et affiner les premiers axes prioritaires d'intervention.	Etablir une lecture partagée, objectivée et transversale de l'exposition et des vulnérabilités du territoire bastiais aux aléas climatiques. Ce travail se base sur l'intégrations des diagnostics existants (PCAET…), sur une série d'entretiens, ainsi que sur un atelier de co-construction.	Analyse intégrée et synthétique des vulnérabilités du territoire bastiais au changement climatique (sous forme de diaporama)
2	**Priorités stratégiques**	Consolider le cadre stratégique du plan d'adaptation au changement climatique Formaliser un plan d'action par itérations successives et identifier les opportunités et les difficultés pressenties.	Etablissement des priorités stratégiques	Cadre stratégique pour le plan d'adaptation au changement climatique de la Ville de Bastia
3	**Plan d'action**	Aller le plus loin possible dans l'opérationnalisation du plan d'action : pilotes, partenaires, budgets, calendriers, indicateurs de résultats, … Définir un cadre auto-portant pour la suite du pilotage du plan d'adaptation au changement climatique et de son évaluation.	Consolider et compléter (données et dires d'experts) les productions de l'étape 2 et identifier les axes de travail pour l'opérationnalisation du plan d'action.	Plan d'action par compétence communale ; proposition d'une Programmation Pluriannuelle d'Investissement
4	**Gouvernance, pilotage et évaluation**	La gouvernance ne constitue pas un objectif supplémentaire. Elle est l'outil de suivi et de mesure du plan.		

S'agissant d'un projet transversal, la démarche est conduite en mode projet, mobilisant l'ensemble des directions de la Ville avec les **partenaires institutionnels :** Communauté d'Agglomération de Bastia, Collectivité de Corse (AUE, OEC), État (préfecture, DDT, ANCT), Cerema, Ademe...

4.2 Calendrier d'élaboration

La démarche est conduite sur six mois, calendrier resserré au regard du format des dix-huit mois habituellement prescrit par le CEREMA, afin que la stratégie soit formalisée avant la publication du plan d'actions régional de la COP de Corse.

Période prévisionnelle	Étape	Jalon
Dernier trimestre 2026 et premier trimestre 2027	Volet 1 : la consolidation du diagnostic territorial	Enquête avec 15 entretiens Analyse croisée et la capitalisation des données territoriales, études réglementaires et documents de planification existants (PLU révisé, PCAET, PPRI/PPRL, cartographies des îlots de chaleur et données climatiques régionales). Atelier 1 : consolidation diagnostic et priorités stratégiques
Deuxième trimestre 2027	Volet 2 : Priorités stratégiques	Intégration des priorités stratégiques Atelier 2 : des priorités au plan d'action
Fin du deuxième trimestre 2027	Volet 3 : Du plan d'action à sa mise en œuvre	Elaboration d'un plan d'action chiffré par politique publique Plan d'action mesurable avec indicateurs de suivi
Année N, N+…	Suivi et évaluation du plan d'action	Présentation de la stratégie au conseil municipal en juillet 2027 ; mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation

	Période prévisionnelle de réalisation			
Appui à la l'élaboration du plan d'adaptation au changement climatique des écoles de la ville de Bastia	2026 T4	2027 T1	2027 T2	2027 T3
Volet 1 : Consolidation du diagnostic				
1.1 Enquête (entretiens)				
1.2 Intégration diagnostics				
1.3 Atelier 1 : consolidation diagnostic et priorités stratégiques				
Volet 2 : Priorités stratégiques				
2.1 Intégration priorités stratégiques				
2.2 Atelier 2 : Des priorités stratégiques au plan d'action				
Volet 3 : Plan d'action				
3.1 : Intégrations plan d'action				
3.2 Atelier 3 : Du plan d'action à la mise en œuvre				
Volet 4 : Pilotage, gouvernance				

4.2 Coût prévisionnel

Le montant prévisionnel de l'accompagnement relatif à l'élaboration du plan d'action, de sa mise en œuvre et de son suivi est de 47 000.00 € HT.

Une subvention à hauteur de 80% est sollicitée au titre du fonds vert.

V. Plan d'action par compétence communale

L'ensemble des compétences communales seront intégrés dans un plan d'action transversal structuré autour des thématiques suivantes :

5.1 Écoles et bâtiments scolaires

- Diagnostic du confort thermique des écoles et des crèches.
- Programme de désimperméabilisation et de végétalisation des cours (cours « oasis »).
- Rénovation énergétique et protection solaire des bâtiments scolaires.
- Plans de gestion des épisodes de canicule : protocoles, salles rafraîchies.
- Sensibilisation et éducation des élèves au changement climatique.
- Identification et aménagement de bâtiments refuges pour faire face aux épisodes de canicule

5.2 Culture et patrimoine

- Protection du patrimoine bâti et des équipements culturels face aux aléas (submersion, chaleur).
- Adaptation des conditions d'accueil du public lors des épisodes climatiques extrêmes.
- Programmation culturelle comme vecteur de sensibilisation citoyenne.
- Identification et aménagement de bâtiments refuges pour faire face aux épisodes de canicule

5.3 Voirie et infrastructures

- Choix de matériaux et de revêtements limitant l'effet d'îlot de chaleur : teintes claires, perméabilité.
- Désimperméabilisation progressive des voiries et gestion des eaux pluviales à la source.
- Adaptation du réseau viaire aux risques d'inondation et de submersion.

5.4 Administration et services public

- Plan de continuité d'activité des services publics en cas d'épisode climatique extrême.
- Protection des agents : plan canicule, adaptation des conditions et des horaires de travail.
- Confort thermique et sobriété énergétique des bâtiments administratifs.

- Electrification du parc de véhicules de la collectivité
- Mise à disposition de VAE pour les agents

5.5 Action sociale

- Repérage et accompagnement des publics vulnérables : personnes âgées, isolées, précaires.
- Registre canicule et dispositifs de veille sociale.
- Ouverture et localisation d'îlots de fraîcheur et de lieux refuges accessibles à tous, en particulier dans les QPV.
- Articulation avec le CCAS et les partenaires médico-sociaux.

5.6 Urbanisme

- Mise en œuvre opérationnelle du PLU conforme à la loi Climat et au ZAN
  - **Suivre la consommation foncière :** mise en place d'un suivi annuel des surfaces consommées, des opérations réalisés et du foncier restant permettra d'évaluer la trajectoire communale, et de l'adapter si nécessaire ;
  - **Accompagner les projets :** accompagner et sensibiliser les porteurs de projet notamment dans la mise en œuvre des OAP, afin d'assurer le respect des objectifs de densité et de pleine terre.

- Encadrement de l'urbanisation dans les zones exposées (submersion, inondation, feux de forêt)

Au sein des zones soumises au risque inondation et au risque feux de forêt, les possibilités de construire sont adaptées au niveau d'exposition et aux prescriptions du PPRI et du PPRIF, afin de limiter l'exposition des personnes et des biens.
Le PLU veille ainsi à éviter les nouvelles constructions au sein des secteurs présentant un niveau de risque important, tant pour le risque inondation que le risque incendie.
Il en est de même pour les zones situées en risque mouvement de terrains, le PLU tient compte de la doctrine du porté-à-connaisse PPRMT. De plus, il vient interdire la réalisation de construction sur les terrains dont la pente est supérieure ou égale à 40% avant travaux, nonobstant le caractère constructible de la zone ou du secteur.

- Exigences bioclimatiques dans les autorisations d'urbanisme

Le PLU prévoit des objectifs généraux de performance énergétique et environnementale.
Il intègre les exigences prévues par l'article L. 171-4 du Code de la construction et de l'habitation, notamment en matière de végétalisation des toitures, de production d'énergies renouvelables et de perméabilité des parkings pour les projets d'une certaine importance.
Il intègre également les dispositions de l'article L111-19-1 du code de l'urbanisme et la LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023, imposant des obligations strictes de perméabilisation, de végétalisation et d'ombrage pour les parcs de stationnement extérieurs.

- Suivi de la trajectoire de sobriété foncière et bilan ZAN

Ce suivi permet ainsi de mesurer régulièrement la consommation des ENAF et de constater l'évolution au regard des objectifs fixés ZAN.

5.7 Aménagement de l'espace public

- Plan de végétalisation et de renaturation urbaine : canopée, arbres d'alignement.
- Adaptation des espaces verts au changement climatique (essences méditerranéennes, gestion de l'eau…)
- Transformation des principaux parcs de la ville en refuges climatiques (Fango, Pecunia, Mandela…)
- Gestion alternative des eaux pluviales.
- Création et maillage d'îlots de fraîcheur accessibles à pied.
- Identification et atténuation des ilots de chaleur
- Mobiliers et aménagements adaptés aux fortes chaleurs : ombrières, fontaines, points d'eau.
- Mise en place de bornes de recharge de VE.

5.8 Exploitation des deux ports de plaisance

- Diagnostic de vulnérabilité des infrastructures portuaires : submersion, houle, érosion.
- Adaptation des ouvrages (digues, pontons, réseaux) à la montée du niveau marin.
- Plans de sauvegarde et de gestion de crise en cas de tempête ou de submersion.
- Prise en compte des enjeux climatiques et écologiques dans le projet de création de Portu Novu

5.9 Renouvellement urbain

- Intégration des questions climatiques et écologiques dans la politique communale de renouvellement urbain (cohérence avec le ZAN).
- Rénovation énergétique et désimperméabilisation dans les opérations de renouvellement.
- Traitement des quartiers les plus vulnérables aux îlots de chaleur.
- Intégration systématique des critères d'adaptation climatique dans les projets urbains.

5.10 Alimentation

- Poursuite des actions en matière d'autonomie alimentaire et de santé publique
- Augmentation du pourcentage de produits locaux et bio dans l'approvisionnement de la cuisine centrale.

VI. Une urgence à traiter : Ecoles et crèche : Une méthodologie opérationnelle dédiée

La Ville engage un grand plan pluriannuel de transformation de ses 12 groupes scolaires (enveloppe prévisionnelle de travaux estimée à 15 M€) et prépare son Plan communal d'adaptation au changement climatique. L'enjeu majeur est de passer d'un diagnostic patrimonial historique (audits 2018) à une stratégie opérationnelle d'adaptation articulant confort d'été, confort d'hiver, qualité de l'air, végétalisation/désimperméabilisation des cours, décarbonation des chauffages et accompagnement des usages.

La Ville de Bastia s'accompagne du Cerema sur une expertise de vulnérabilité à la surchauffe ainsi qu'un appui à la définition d'une stratégie et d'une méthodologie d'action de l'adaptation des écoles au changement climatique

6.1 Plan d'urgence pour l'été 2027

Des travaux sont d'ores et déjà prévus pour lutter contre les fortes chaleurs dans les écoles, et ce dès le printemps 2027.

Il s'agit de l'installation de climatisation dans les zones refuges dans tous les groupes scolaire et l'installation de système d'ombrage complémentaires dans certaines cours.

Le montant de ces travaux s'élève 340 000 € HT aidés à hauteur de 80 % au titre du fonds vert.

Ces actions s'inscrivent dans le plan d'actions pour les écoles, décliné dans les paragraphes qui suivent.

6.2 Une méthodologie opérationnelle

S'inscrivant dans la méthodologie d'élaboration globale, structuré autour d'une démarche collaborative et itérative, cet accompagnement s'organise en trois volets principaux :

- ✓ Volet 1 : Co-élaboration d'une stratégie globale à l'échelle des 12 groupes scolaires : diagnostic « flash » des 12 groupes scolaires (vulnérabilité « chaleur » bâtiment et cours d'écoles), mise en stratégie (score de vulnérabilité des écoles, actions prioritaires à l'échelle de la ville, plan d'urgence de gestion de la chaleur dès l'été 2027), atelier de consolidation et d'appropriation du volet stratégique ;
- ✓ Volet 2 : Une méthodologie de projet co-construite à partir d'une expérimentation sur 2 sites pilotes : démarche intégrée bâtiment/cour, observations de terrain, diagnostics techniques et d'usages, scénarios d'aménagement et plan d'action été 2027, 2 séries d'ateliers enfants et adultes (phase diagnostic et phase scénario et plan d'action), un guide méthodologique transférable aux autres établissements, atelier de consolidation et d'appropriation du volet méthodologique ;
- ✓ Volet 3 : Un volet pilotage et gouvernance qui vise à garantir la portée du projet et sa bonne articulation avec le plan d'adaptation au changement climatique

	Étape	Objectif	Contenu pour Bastia
1	**Co-élaboration d'une stratégie globale à l'échelle des 12 groupes scolaires**	Recueillir des données de terrain, observer la configuration des lieux, des pratiques d'usage, identifier les endroits les plus vulnérables à la chaleur ainsi que les lieux les moins problématiques. Réaliser des diagnostic « flash » sur les bâtiments et cours Mettre en stratégie et consolidation	Enquête de terrain Diagnostics « flash » des écoles et des bâtiments Plan d'urgence de gestion de la chaleur pour l'été 2027 Déclinaison du volet stratégique
2	**Expérimentation sur 2 sites pilotes**	Tester et éprouver une démarche intégrée duplicable à l'ensemble des groupes scolaires Elaborer un plan d'actions	Cadre méthodologique duplicable à l'ensemble des groupes scolaires Enquête et observation des usages Immersion de terrain Ateliers de co-construction avec les enfants et équipes pédagogiques Elaboration de scénarii d'aménagement Plan d'action
3	**Gouvernance, pilotage et évaluation**	La gouvernance ne constitue pas un objectif supplémentaire. Elle est l'outil de suivi et de mesure du plan.	

S'agissant d'un projet transversal, la démarche est conduite en mode projet, mobilisant l'ensemble des personnels de la ville intervenant dans les écoles avec les **partenaires institutionnels :** Education Nationale, équipes pédagogiques, ADEME, ETAT, Collectivité de Corse,…

6.3 Calendrier d'élaboration

La démarche est conduite sur douze mois, déclinée comme ci-après :

	Période cible de réalisation				
	2026 T4	2027 T1	2027 T2	2027 T3	2027 T4
Volet 1 : Stratégie pour l'adaptation au changement climatique des écoles de la ville					
1.1 Enquête de terrain					
1.2 Bâtiment : diagnostic flash 12 écoles					
1.3 Cour : diagnostic flash 12 écoles					
1.4 Mise en stratégie					
1.5 Atelier de consolidation et d'appropriation du volet stratégique					
Volet 2 : Méthodologie de projet					
2.1 Approche mixte bâtiment/cour (2 sites) : enquête et observation des usages					
2.2 Approche mixte bâtiment/cour (2 sites) : diagnostics technique et usages					
2.3 Approche mixte bâtiment/cour (2 sites), ateliers 1 « diagnostic »					
2.4 Approche mixte bâtiment/cour (2 sites) : scénarios d'aménagement et plan d'action été 27					
2.5 Approche mixte bâtiment/cour (2 sites) : ateliers 2 « scenarios et plan d'action »					
2.6 Approche mixte bâtiment/cour (2 sites) : consolidation					
2.7 Atelier retour d'expérience de l'été 27					
2.8 : Production méthodologie de projet					
2.9 : Atelier de consolidation et d'appropriation de la méthodologie de projet					
Volet 3 : Pilotage, gouvernance, appropriation					
3.1 Pilotage de projet et lien avec le plan d'adaptation au changement climatique					
3.2 Déplacements					

6.4 Coût prévisionnel de l’accompagnement relatif à l’élaboration du plan d’actions dans les écoles

Le montant prévisionnel de l’accompagnement relatif à l’élaboration du plan d’actions dans les écoles, de sa mise en œuvre et de son suivi est de 95 000 € HT.

Une subvention à hauteur de 80% est sollicitée au titre du fonds vert.